



HAL
open science

Les pratiques évaluatives en atelier permanent de lutte contre l'illettrisme à La Réunion

Françoise Lauret

► **To cite this version:**

Françoise Lauret. Les pratiques évaluatives en atelier permanent de lutte contre l'illettrisme à La Réunion. Travaux & documents, 2015, Actualités de la recherche en Sciences de l'Éducation dans l'océan Indien, 49, pp.65–73. hal-02267900

HAL Id: hal-02267900

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02267900v1>

Submitted on 13 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les pratiques évaluatives en atelier permanent de lutte contre l'illettrisme à La Réunion

FRANÇOISE LAURET
RESPONSABLE DE FORMATION

Cet article vise à rendre compte des pratiques évaluatives mises en œuvre au sein des APLI (Atelier Permanent de Lutte contre l'Illettrisme) à La Réunion. Il s'agit des résultats d'un travail de recherche réalisé en 2010-2011 dans le cadre d'un programme du centre interdisciplinaire de recherche sur la construction identitaire (CIRCI). Je dois également signaler que ce travail s'inscrivait dans le prolongement et en complément d'un rapport confidentiel sur le fonctionnement des APLI, rapport commandité par la Région Réunion auprès d'un cabinet d'experts basé à Lyon. La commande de la collectivité visait à évaluer l'efficacité et l'efficacités de ces structures sur la période 2000-2005. Nous y reviendrons, car avant de vous présenter nos travaux je voudrais brièvement rappeler la situation de l'illettrisme à La Réunion, vous dire ensuite comment sont organisés et fonctionnent les APLI et enfin rappeler quelques données théoriques relatives à la signification et aux fonctions de l'évaluation qui, quoique bien connues aujourd'hui, méritent cependant un rappel tant les apports de la recherche peinent à irriguer les pratiques, quels que soient les lieux observés. C'est d'ailleurs ce que nous verrons plus loin.

Tout d'abord quelle est la situation de l'illettrisme à La Réunion telle que la décrivent les résultats publiés en octobre 2013 par l'INSEE ?

Selon ces résultats, La Réunion conserve le triste record de l'illettrisme en France avec 116 000 illettrés recensés en 2011 soit 22,6% de la population de 16 à 65 ans contre 7% en France. Ce constat n'est pas pour surprendre car déjà en 2007, l'enquête de l'INSEE faisait état de 100 000 illettrés et la situation était déjà des plus préoccupantes.

Mieux ou pire encore selon les commentaires, cette situation perdure depuis plus de 20 ans en dépit des moyens colossaux mobilisés pour l'éradiquer. Ce sont en effet plus de 30 millions d'euros qui sont consacrés chaque année à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme à La Réunion.

Dans les explications apportées par les principaux animateurs des actions entreprises qui se retrouvent dans un comité de pilotage et adhèrent à une charte de prévention et de LCI depuis 2007, l'augmentation de la population est présentée comme une des causes premières de la dégradation de la situation. Dit autrement, l'aggravation de la situation serait due à un problème démographique. Or l'examen des chiffres de l'Insee apporte un cinglant démenti à cette explication car en comparant le nombre de personnes intégrées à l'échantillon d'enquête à celui des personnes de plus de 65 ans évacuées de l'échantillon au

cours des 5 dernières années on constate que le premier est supérieur au second. Ce qui montre bien que notre système, en dépit d'un contexte éducatif plus performant théoriquement qu'il y a 5 ans et plus où l'on retenait comme cause principale de l'illettrisme la récence du système éducatif, produit encore aujourd'hui un nombre de personnes en situation d'illettrisme plus important qu'auparavant. Le problème n'est donc pas démographique, mais éducatif pour ne pas dire pédagogique afin de ne pas imputer l'entière responsabilité de ce constat à l'école.

Les travaux du professeur Latchoumanin (2010) ne disent pas le contraire et montrent que si hier l'école n'était pas adaptée aux particularités de la population locale, elle pêche aujourd'hui par un excès de « normatisation » qui consiste à condamner à la non réussite les élèves qui ne sont pas dans le rythme moyen d'acquisition imposé par les objectifs affichés dès l'école maternelle et plus précisément année après année durant toute la scolarité du jeune enfant.

Par ailleurs, ce que les responsables cités ne disent pas c'est que le nombre de jeunes repérés en situation d'illettrisme à la JDC chaque année (Journée de défense Citoyenne, auparavant JAPD : journée d'appel et de préparation à la défense) est nettement supérieur à celui des adultes sortis de leur situation d'illettrisme dans les structures d'accueil, dont la plus connue aujourd'hui, et ce depuis trois ans, est désignée sous l'appellation « Case à Lire », les APLI dont nous parlerons tout à l'heure étant en voie de disparition.

Pour l'année 2012 par exemple, le nombre de jeunes repérés à la JDC était supérieur à 1700 et le nombre de personnes alphabétisées dans les CASE à lire et dans les autres lieux d'accueil avoisinait 1000 d'après les données du groupe de pilotage qui se garde bien de préciser les critères retenus pour avancer un tel chiffre. Une chose est certaine, l'indicateur retenu n'est pas la réussite au CFG (Certificat de formation générale) car le nombre de reçus n'excède pas 400.

Mais revenons aux chiffres annoncés qui donnent à voir que le contingent des personnes illettrées augmente de 700 chaque année et indique clairement que le problème est loin de trouver une solution sans une profonde remise en cause du système éducatif et de prévention et de lutte contre l'illettrisme à La Réunion Pourquoi préciser La Réunion ? Parce que dans le même temps en métropole une nette amélioration a été observée le chiffre de 3 100 000 personnes en situation d'illettrisme en 2007 est descendu à 2 500 000 en 2012.

Voyons à présent et comme promis, ce que signifie APLI ? Nous l'avons déjà dit je crois : il s'agit d'un atelier permanent de lutte contre l'illettrisme.

LES APLI

Il faut d'abord signaler que les APLI s'inspirent dans leur fonctionnement du principe à visée de politique régionale consistant à lutter contre l'exclusion. Ses finalités se définissent dès lors à travers l'analyse et la résolution

des différentes formes d'illettrisme, de l'insertion sociale et professionnelle, de la contribution au développement des personnes et enfin l'accès des individus au monde culturel. On retrouve ici les dispositions essentielles de la loi contre l'exclusion du 29 juillet 1998.

Plus concrètement, les APLI doivent se conformer aux missions suivantes :

- constituer un outil au service des dispositifs de lutte contre l'illettrisme ;
- prendre en compte les besoins exprimés sur un territoire ;
- permettre une individualisation de la réponse ;
- et enfin être destiné à un public d'adultes.

Quant aux objectifs généraux, il convient de préciser que le principe d'autonomisation des individus en formation est au cœur de la démarche privilégiée.

Concernant les actions de formation, principalement orientées vers la lutte contre l'illettrisme, elles sont organisées en entrées et sorties permanentes sur toute l'année au sein de plusieurs ateliers qui recouvrent entièrement l'île et qui prennent modèle sur les APP (Ateliers de Pédagogie Personnalisée).

Les APLI, rattachés à quatre pôles Nord/Ouest/Sud/Est et subventionnés par la Région et par l'État, sont conventionnés par la Région, par la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Les stagiaires bénéficient d'une formation allant de 200 à 600 heures selon les besoins ainsi que d'une période de 70 heures en entreprise pour une immersion dans le monde du travail.

Nous observons que la plupart des APLI fonctionnent au sein d'organismes de formation qui cumulent en moyenne une expérience supérieure à 10 ans. Le plus ancien a été créé en 1962 et le plus récent en 2007.

L'étendue de leur champ d'intervention respectif se limite au territoire d'une seule commune, pour le moins bien implanté, et couvre celui de 10 communes, pour le mieux implanté. Le nombre de centres d'accueil varie de 1 à 14, certains disposant de plusieurs ateliers sur le territoire de la même commune. L'effectif en personnel permanent varie de 4 à 30 salariés suivant les organismes. En ce qui concerne les ressources financières, le chiffre d'affaires de l'année 2009 varie de 140 000 à 2 millions d'euros suivant les cas.

Le nombre de stagiaires accueillis en APLI varie de 30 à 600.

La plupart des opérateurs complètent leurs interventions en LCI par un volet d'actions orientées le plus souvent vers l'accompagnement à l'emploi, la redynamisation sociale, les stages de qualification et les APP (Atelier de Pédagogie Personnalisée).

Invités à donner leur avis sur les causes susceptibles d'expliquer l'ampleur de l'illettrisme à La Réunion, la plupart évoquent des raisons systématiquement référées aux difficultés de l'école à créer les conditions de la réussite pour tous. La principale difficulté inhérente au fonctionnement des APLI

renvoie à la démobilisation des stagiaires. Très rares sont les ateliers qui ont pu atteindre leurs objectifs en terme d'effectif. Cette situation trouve une explication dans le fait que les personnes concernées se plaignent de ne pas disposer de ressources suffisantes pour prendre en charge les frais de nourriture et de déplacement occasionnés par la formation.

L'établissement d'un système de défraiement des stagiaires est considéré par nos interlocuteurs comme la mesure prioritaire susceptible d'inverser la tendance à la désertion des lieux de formation.

Concernant le profil du public accueilli, on note une évolution significative référée à deux critères : l'âge et le sexe. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à fréquenter les APLI et les hommes sont en nombre significativement plus élevé que celui des femmes.

L'alphabétisation se déroule en français, sans que soit banni le recours au créole comme langue de communication utile à la mise en confiance du stagiaire.

QU'EST-CE QU'ÉVALUER ?

Nous avons 2 grands types d'évaluation :

- Il y a l'évaluation spontanée que l'on utilise tous les jours. C'est lorsque par exemple quand on voit une personne dans la rue on tient un propos du genre : « Tiens, sa cravate est de travers ! » ou encore « Tu as vu, sa couleur de cheveux est bizarre ! »...
- Il y a aussi, et c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui, l'évaluation organisée, instituée et là c'est une évaluation qui est préparée comme ce qui se fait dans le système scolaire : on a alors une échelle quantitative par exemple les notes de 0 à 20 ou encore une échelle nominative allant de A à E ou enfin des modalités plus qualitatives telles que de TI à TS...

ET LES FONCTIONS ?

Concernant les fonctions de l'évaluation on peut retenir trois principales liées le plus souvent au temps.

Au départ de la formation on fera ce qu'on appelle une évaluation diagnostique, une sorte de bilan des forces et des faiblesses de l'apprenant afin de déterminer un programme d'intervention approprié.

En cours de formation, on pratiquera ce qu'on appelle l'évaluation formative dont la fonction est de réguler la relation pédagogique. Théoriquement la note est proscrite. Il s'agit de donner des informations à l'apprenant en difficulté pour qu'il retrouve la voie de la réussite et réciproquement le formateur réajuste sa pratique aux besoins pressentis chez l'apprenant.

La troisième fonction qui intervient en fin de parcours le plus souvent consiste à dresser le bilan des acquis dans une évaluation dite sommative et parfois certificative.

Sur le terrain

Maintenant nous allons vous parler de ce que nous avons pu observer sur le terrain au regard des différentes méthodes d'évaluation.

Sur le plan purement méthodologique, les techniques utilisées pour conduire cette recherche ont été qualitatives car elles ont consisté essentiellement en des entretiens semi-directifs. En effet, ce mode de recueil de données est un instrument privilégié pour approcher les modes de pensées et les représentations de même que pour la compréhension des pratiques. Nous nous sommes rapprochés pour cela du CARIF qui nous a donné les noms et implantations des 24 ateliers répartis sur toute La Réunion, nous avons rencontré des responsables des APLI et avons pu ainsi obtenir l'autorisation de nous entretenir avec les formateurs. Nous avons pu mener 21 entretiens sur les 24 prévus, 3 des formateurs s'étant révélés injoignables pour cause de congé de maladie ou raisons personnelles. Nous avons conduit ces entretiens sur les territoires familiers des formateurs, là où ils exercent quotidiennement, selon une orientation semi-directive en nous inspirant du travail de Bernardin (1977) et nous sommes restés souples dans sa conduite, restant attentif à la situation de chaque interlocuteur. Nous nous sommes basés sur un canevas ayant pour objectif essentiel d'identifier les pratiques d'évaluation pédagogiques des formateurs et ainsi recueillir la perception qu'ont nos interlocuteurs de l'évaluation telle qu'elle est menée dans les ateliers, ce qu'ils en disent mais aussi ce qu'il en pensent puis de manière plus pratique quelles formes d'évaluation pratiquent-ils, selon quels critères ? A quelle fréquence ? Il nous avait paru également intéressant de recueillir leur degré de satisfaction à propos et à l'issue de chaque évaluation, ainsi que leurs éventuelles propositions pour améliorer le processus.

Voyons à présent ce qu'il en est des pratiques évaluatives mises en œuvre au sein des ateliers. D'une manière générale tous les stagiaires sont soumis à leur arrivée à un test de positionnement, reflet plus ou moins fidèle de l'outil élaboré par la MAPLCI (Mission d'Appui à la Prévention et à la Lutte Contre l'illettrisme), dont les résultats vont déterminer le programme d'intervention personnalisé qui lui sera destiné.

Aucune référence précise ne permet d'identifier les méthodes d'apprentissage si ce n'est le recours occasionnel au contenu de LETTRIS. Le plus souvent les formateurs s'inspirent d'une démarche comparable à celle de la MNLE (Méthode Naturelle de Lecture Ecriture) pour travailler à partir des éléments constitutifs de la réalité quotidienne des stagiaires. Si les productions des stagiaires ne sont pratiquement jamais notées, il arrive que, dans la perspective des épreuves du CFG, des exercices de simulation de l'examen fassent l'objet d'une évaluation chiffrée.

LA REPRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION

D'une manière générale, les formateurs en APLI sont bien informés du fait que l'évaluation constitue une étape obligée de leur action au regard des dispositions contractuelles qui les lient aux commanditaires. Ils la considèrent comme la clef de voûte de leur intervention auprès des stagiaires qui leur sont confiés :

- « L'évaluation finale est un bilan pédagogique à remettre aux structures concernées ».
- « Le bilan final est individualisé et noté, c'est officiel, chacun va s'exprimer pour pouvoir évaluer le travail qu'il a fait en évaluation collective ».

Il s'agit d'une démarche, d'une procédure consubstantielle de l'accompagnement pédagogique dans ce qu'elle permet de situer le stagiaire et surtout de prendre la mesure de ses tâtonnements, de ses progrès et de sa satisfaction.

Les formateurs déclarent encore en tirer de l'information pour soit améliorer la qualité de leur intervention, soit tester la motivation des stagiaires.

Tous s'accordent sur la non pertinence de l'usage de notes, bien que certains en fassent usage, le recours à des appréciations positives et encourageantes étant le plus souvent mis en pratique.

Il ressort enfin que trois types d'évaluation, correspondant globalement aux trois moments distincts évoqués supra, sont mis en œuvre dans les APLI :

- l'évaluation de positionnement réalisée à l'entrée en formation et dont l'objectif est de situer le niveau initial du stagiaire dans les savoirs de base ;
- les évaluations intermédiaires, dit autrement, de régulation, qui sont administrées en cours de formation et qui accompagnent les productions quotidiennes. Elles permettent de vérifier les acquis en fin de séance, en fin de séquence, en fin de programme hebdomadaire, en fin de contrat personnalisé, etc. ;
- l'évaluation de fin de formation ou bilan qui permet de prendre la mesure de la somme des savoirs accumulés par le stagiaire et qui s'accompagne, suivant le cas, d'une sanction en terme de certification qui ne relève cependant pas des attributions de l'APLI. Il s'agit le plus fréquemment du certificat de formation générale (CFG) délivré par l'Éducation Nationale.

On le voit, l'évaluation tient une place considérable dans tous les discours. D'une façon générale, et chez tous les formateurs, leur représentation de l'évaluation, l'assimile à de l'interprétation et montre à l'évidence qu'ils ont bien fait la distinction entre la mesure, le contrôle et l'évaluation (ARDOINO et BERGER 1986). La personnalisation des accompagnements étant en effet la règle, il n'est donc pas étonnant que les indicateurs retenus par chaque forma-

teur ne trouvent sens qu'à partir d'un ensemble de critères signifiants dans le rapport interindividuel et non dans celui du formateur face au groupe.

- « Nous utilisons nos propres livrets d'apprentissage inspirés des livrets du Carif mais adaptés à notre structure ».
- « Nos évaluations sont créées par rapport à notre public car les cahiers de positionnement du Carif ne leur sont pas adaptés ».

A l'instar de ce qui est observé dans le système éducatif en général, les formateurs pratiquent une évaluation permanente et continue prenant des formes différentes selon qu'elles se déroulent au début, à la fin ou en cours de stage mais toutes, hormis la première qui est une évaluation diagnostique, se rapprochent de l'évaluation appréciative sans modèle prédéterminé l'orientant ainsi vers le qualitatif. En effet, la grande liberté d'action et l'absence de programmes spécifiques, leur permettent d'individualiser leur pédagogie en fonction de chaque formé, de le suivre pas à pas et donc de permettre une évaluation de qualité ne se fondant pas sur une taille, un poids ou un volume comme lorsqu'il s'agit de mesure, mais sur la valeur même du travail fourni.

On peut donc conclure que les formateurs en APLI inscrivent leur pratique de l'évaluation dans une conception philosophique relevant de l'appréciation sans recours à une norme préalablement explicitée. Ils pratiquent une relation d'aide qui consiste à ne jamais dévaloriser les productions des stagiaires, mais à leur prodiguer des encouragements susceptibles d'entretenir leur motivation à apprendre.

Nous pouvons encore déduire, des discours recueillis, que les évaluations intermédiaires telles qu'elles sont pratiquées dans les APLI se rapprochent davantage de la posture du « Parler vrai » qui caractérise le rapport « évaluateur/évalué » (DE KETELE 1993). Certains termes employés par les formateurs « *encourager* », « *négozier* », ou « *personnaliser* », montrent clairement que l'évaluation se présente pour eux comme un discours social par lequel ils disent quelque chose de leur rapport à autrui, l'évaluateur se prononce, nous le sentons bien, sur la nature du lien engagé avec le stagiaire.

EN GUISE DE CONCLUSION

Avant de conclure je vous avais promis une brève présentation des résultats de l'expertise des APLI réalisée par un cabinet lyonnais sur la période 2000-2005. Il en est ressorti que les APLI étaient des fourre tout : hétérogénéité du public qui n'est pas composé uniquement de personnes en situation d'illettrisme comme prévu dans le cahier des charges. On y trouve des analphabètes et des personnes qui relèveraient du FLE.

Les personnes n'ont pas de projet, elles fréquentent les APLI pour percevoir une indemnité ou ne pas se voir supprimer les aides dont elles bénéficient.

Enfin, elles n'acquiescent pas suffisamment de connaissances pour sortir de leur situation d'illettrisme.

Vous comprenez finalement pourquoi ce rapport est resté confidentiel.

Pour conclure à présent, si nous devons rappeler ce que signifie évaluer à l'issue des conclusions rapportées supra nous l'assimilerions à un acte dont le résultat s'exprime dans un jugement de valeur sur un produit réel par rapport à un produit attendu en direction d'un objectif et en vue d'une décision. Si cette définition en termes de jugement de valeur ne s'oppose pas fondamentalement à l'étymologie du concept évaluer qui se traduit par « *faire valoir* », la réalité des faits observés dans les pratiques d'évaluation mises en œuvre dans les APLI sont des témoignages encore plus significatifs de sa pertinence. Une chose est certaine, la définition du terme n'est pas simple et PELLETIER (1971) ne croyait pas si bien dire lorsque, s'interrogeant sur sa définition, il en est venu à conclure que, si les pratiques sont abondantes, le mot souvent utilisé, on est encore loin d'un concept clair, univoque, sur lequel un certain consensus serait établi. Qu'elle s'exprime sur une échelle quantitative ou qualitative, il est aujourd'hui acquis que l'évaluation, surtout quand elle situe le produit, et par conséquent le producteur, dans les plus bas niveaux de l'échelle, s'avère préjudiciable à l'investissement et à l'intégration des connaissances.

BIBLIOGRAPHIE

- BENTOLILA A. (1996), « De l'illettrisme en général et de l'école en particulier », Plon.
- BLANCHET A., GHIGLIONE R., MASSONNAT J., TROGON A. (2000), « Les techniques d'enquête en sciences sociales », Paris, Dunod.
- BLANCHET A., GOTMAN A. (1993), « L'enquête et ses méthodes : "l'entretien" », Luçon Université de sociologie, Nathan.
- BONNIOL J.-J. et VIAL M. (1997), « Les modèles de l'évaluation, textes fondateurs et commentaires », De Boeck Université.
- CHAUDENSON R. (1988), « Conditions de vie – Analphabétisme », *Economie de La Réunion* n° 42.
- DE KETELE J.M. (1986), « L'évaluation conjugée en paradigmes (Note de synthèse) ». *Revue Française de Pédagogie* n°113.
- ESPERANDIEU V. et al. (1984), « Des illettrés en France », Paris : La Documentation française.
- ESPERANDIEU V., VOGLER J. (2000), « L'illettrisme » Dominos / Flammarion.
- FRIER C. (1993), « Les représentations sociales de l'illettrisme, analyse de discours de presse », *L'illettrisme en question*, Lyon.
- INSEE-CIRILLE (1996), « L'illettrisme à La Réunion, des hommes et des chiffres ».
- INSEE/REGION (1993), « Tableau économique de La Réunion », St-Denis, INSEE.
- LANDSHEERE (1980), « Evaluations continues et examens » Nathan.
- LATCHOUMANIN M. (1987), « Langue maternelle et apprentissage cognitif, apport d'une expérience d'induction de structures cognitives auprès de jeunes enfants réunionnais », Aix Marseille 1- doctorat.
- LATCHOUMANIN M., VIRACAOUNDIN J. (1996), « La population dite illettrée ou analphabète à La Réunion : quelques repères », CAFOC.

LATCHOUMANIN M. (2010), *Illettrisme ou littératie*, Saint-André : Océan Editions.

VIRACAOUNDIN J. (1999), « Le comportement des acteurs, dans la relation formateur/formé en situation d'alphabétisation à l'île de La Réunion (1995-1999) : Conduites et interaction », Thèse.